

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
**Monsieur A. GOFFART, Directeur**  
*A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme*  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFD/176628  
N/réf. : AVL/CC/BXL-2.1842/s.398  
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Poinçon, 17. Placement d'une bâche de chantier.  
*(Dossier traité par François Timmermans / Sven De Bruycker – D.U.)*

En réponse à votre lettre du 5 septembre 2006, sous référence, reçue le 7 septembre, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 20 septembre 2006, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne le placement d'une bâche de chantier, pour une durée évaluée entre 18 et 24 mois, sur la façade d'un bâtiment en voie de réaffectation et de rénovation, situé dans la zone de protection de l'hôtel d'Ypres (à l'angle des rues du Poinçon et Ph. de Champagne), classé comme monument.

Il s'agit d'une bâche de 10,50 m sur 11,50 m, fortement colorée, présentant la nouvelle affectation des lieux ainsi qu'un schéma de leur occupation (destination et organisation des futurs espaces intérieurs).

La Commission souscrit au principe de l'intervention étant donné la nature de l'information, d'intérêt public, véhiculée par la bâche : pas de message publicitaire mais bien une communication de chantier destinée à présenter aux riverains et passants une simulation du projet en cours de réalisation.

En regard du contexte patrimonial exceptionnel concerné par la demande, la Commission estime néanmoins qu'étant donné ses grandes dimensions et les couleurs très vives qui caractérisent sa représentation graphique, la présence visuelle de la bâche risque d'être trop marquée dans le paysage urbain et qu'elle devrait faire l'objet d'une mise en œuvre plus sobre. La Commission demande donc de diminuer ses dimensions et de voir dans quelle mesure son traitement graphique pourrait être plus discret en recourant, par exemple, à une palette de couleurs moins vives.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. STEGEN  
Vice-Président